



République Française  
Département du Loiret

## Commune de Villemandeur

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 Janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	28

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 03/02/2026  
Et  
Publication du : 03/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2026.

**Présents :** Mme SERRANO Denise, Maire, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, Mme PASQUET Christine, Mme DE MEDTS Michelle, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme GANNAT Fanny, Mme BELLOT Elisabeth, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

**Excusés avec procuration :** M. TOURATIER Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. DUPORT Jean-François à Mme GANNAT Fanny, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme DE MEDTS Michelle, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme CANGE Josiane à Mme BELLOT Elisabeth, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

**Absent :** M. MAHÉ Bernard

**A été nommée secrétaire :** Mme BELLOT Elisabeth

### 2026-005 – CREATION EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES – DGS – à compter du 01.03.2026

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services.

Il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Maire.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A relevant de la filière administrative au grade d'attaché ou d'attaché principal ou relevant de la filière technique au grade d'ingénieur ou d'ingénieur principal, par voie de détachement.

Vu la commission du Personnel du 15 janvier 2026,

**En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

- **De créer** un emploi un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026,
- **De décider** que le poste sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A relevant de la filière administrative au grade d'attaché ou d'attaché principal ou relevant de la filière technique au grade d'ingénieur ou d'ingénieur principal,
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/02/2026



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Elisabeth BELLOT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 03/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet:<[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)>